



GT CIO LUNDI 12 JUIN 2023

Présents :

FSU : Mme PASCUAL (CIO de Joué), Mme BOURGUELAT (CIO de Loches), Mme BERGER (CIO de Bourges), Mme PFIEFER (secrétaire du Snes-Fsu), Mme KERSULEC (CIO de Gien)

UNSA : MARIE-LAURE FOUGERE (Administrative-IUT BLOIS en visio), Estelle MALARD (Lycée Condorcet à Fleury), Bérangère DELHOMME (professeure documentaliste dans le 36)

Mme AUJUMIER DRAIO

DRAIO : Présentation des lignes politiques que le Recteur a annoncées au CSAA.

Présentation du cadre politique et retour sur le calendrier : Septembre 2022- L'ancien Recteur avait acté la poursuite de la mise à disposition des 6 personnels de CIO à la Région.

02 Janvier 2023 : Mr HALBOUT, Recteur nouvellement nommé, a mis un terme à la mise à disposition de la Région des personnels et des 6 supports budgétaires.

Mr Bonneau (Président de Région) a rencontré les 5 personnels CMIO mis à disposition par l'EN avec une proposition d'intégration directe au sein de la Région. Les personnels concernés viennent d'être destinataires d'un courrier du Rectorat avec une date de réponse. 4 demanderaient leur intégration à la Région et une 1 demanderait un détachement.

Mr Le Recteur a demandé à notre DRAIO de lui faire une proposition avec 2 lignes directives :

- vraie volonté de travailler avec la Région, au sein de chaque département, mais avec la volonté affichée de l'encadrer et de le formaliser dans le respect des compétences de chacun.
- ne pas revenir à la situation antérieure dans l'organisation des services

Mme Aujumier explique sa volonté de créer une feuille de route Académique avec des objectifs partagés avec la Région, déclinée dans les départements sous l'égide d'un comité de pilotage réunissant DASEN, DCIO, CMIO, IEN-IO. Objectif : donner plus de clarté et de

cohérence aux établissements pour définir les interventions des associations et des CMIO mais en lien avec le travail des psyEN.

Concernant le projet de nouvelle organisation des Services, il faut bien distinguer la rentrée 2023 (phase transitoire) et la rentrée 2024.

Schéma pour la rentrée 2023 :

-2 DCIO seront mis en responsabilité sur les sites des CIO, dans les départements

-Renforcement des missions « Orientation » dans les DSDEN, ce qui veut dire maintien ou création des missions d'adjoint IEN IIO.

En revanche, tous les postes de DCIO actuellement gelés le resteront à la rentrée 2023. Les 6 « moyens budgétaires » mis à disposition de la Région, récupérés dans les CIO, seront occupés par des PsyEn qui feront fonction de DCIO ou d'IEN-IO Adjoint car ces postes restent gelés jusqu'en 2024. Les fiches de mission sont en cours d'élaboration.

L'appel à candidatures sur ces futures missions, ainsi que sur celles d'adjoint.e au SAIO, devrait être effectif à la même date pour tous les départements (avant dernière semaine de Juin). Les entretiens de recrutement seront menés conjointement, dans les départements, par les DASEN et IEN-IO, pour la rentrée 2023.

La rentrée 2024 reste à travailler car la question des postes de DCIO qui seront dégelés est délicate. Comment seront désignés les CIO qui retrouveront un poste de DCIO ? Par ailleurs, le SNES-FSU précise que les fonctions créées par le Rectorat ne peuvent être acceptées que sur la base du volontariat. Mme le DRAIO a demandé un rdv avec la DGRH pour savoir ce qui est faisable dans la cadre du mouvement de Dcio à venir. Elle propose de refixer une date de GT à la suite de cette rencontre.

Le SNES-FSU s'oppose à la « ponction » des moyens de Psyen de terrain ou de DCIO pour créer des postes d'IEN-IO Adjoint. Nous continuons à demander à revenir à la situation antérieure au schéma expérimental et, conformément au Code de l'Éducation, exigeons que dans chaque CIO soit nommé 1 DCIO. Nous avons rappelé une nouvelle fois que le Rectorat est à l'origine de la création du schéma expérimental des services d'information et d'orientation et que ce schéma est unique au niveau national. Par ailleurs, nous avons rappelé que les personnels qui font fonction restent titulaires de leurs postes d'affectation.

Le SNES-FSU s'est interrogé sur la justification du Rectorat des missions d'adjoint IEN-IO. Mme la DRAIO nous indique qu'il a été constaté une montée en puissance de la charge de travail des IEN-IO. Or, le SNES-FSU ne comprend en quoi cela est spécifique à notre académie et ne saurait cautionner un tel argumentaire.

Le SNES-FSU alerte sur les conditions de la rentrée 2023 avec un nombre de contractuels à recruter important voire insuffisant pour pourvoir tous les postes, ce qui était déjà le cas pour l'année 2022-2023. Cette année de transition va venir aggraver la situation. Par ailleurs, la date de publication des missions est problématique dans la période de travail de fin d'année, tout comme leur validation qui ne permet pas de préparer sereinement la rentrée.

La FSU a demandé avant toute chose que soient créés des postes supplémentaires de PsyEn.

Nous en avons également profité pour aborder la souffrance au travail des personnels de CIO, accentuée par cette expérimentation. Le SNES-FSU a demandé que les résultats de la consultation des personnels soit communiqué à l'ensemble des personnels.

Nous avons également demandé la diffusion « officielle » à tous les personnels des résultats de l'évaluation réalisée par le rectorat en juillet 2022 auprès des psyEN et DCIO.

La collègue psyEN du CIO de Loches a décrit ce que pouvait être le fonctionnement d'un CIO sans secrétaire : baisse énorme de la fréquentation, travail de secrétariat assuré par les psyEN...

Le SNES-FSU a profité de ce GT pour aborder un certain nombre d'autres problématiques :

- Les besoins de formation continue des PsyEn : Un GT devrait avoir lieu, il a été reporté du fait des mouvements contre la réforme des retraites
- Les conditions matérielles (ordinateurs obsolètes, baux qui arrivent à échéances, CIO sans locaux...).

Mme la DRAIO explique qu'à son arrivée en octobre 2021, le Rectorat avait dans l'idée que les CIO devaient aller tous en établissements. Depuis, le Rectorat a compris que les CIO devaient être extérieurs aux établissements (sauf ceux historiquement déjà dans les lycées). De plus, elle a lancé un cahier des charges de ce que doit être un CIO décent : une salle d'accueil suffisamment grande pour recevoir une classe. Des bureaux de PsyEn avec une configuration assurant la confidentialité.

- Les conditions humaines de travail dans les CIO (ex : absence de secrétariat à Loches, création de nouveaux établissements scolaires dans le 28 et 45 sans création de postes de PsyEn)
- Journées de travail Académiques
- Journées de travail avec les PsyEN EDA sur des thématiques communes.
- Demande de communication de la part du Rectorat, des DASEN, sur le rôle et le fonctionnement des CIO.
- Demande de pérennisation d'1 ETP (Emploi Temps Plein) de PsyEn au CIO de Vendôme, 0.5 ETP au CIO d'Orléans, 0,5 ETP au CIO de Nogent, autrefois pris sur les moyens de remplacement des rompus de temps partiel.
- Demande récurrente du paiement des heures supplémentaires.

Le Rectorat réfléchit à une éventuelle indemnité car les psyEN ne peuvent percevoir d'heures supplémentaires.

Les membres du SNES-FSU remercient Mme la Draio pour le dialogue retrouvé.